

29 octobre 2008

N° 32 – 2008

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Beat Werder +33 (0)1 46 98 71 39
Chief Communications Officer

Marco Circelli +44 (0) 207 553 8106
Head of Investor Relations

SCOR crée SCOR Global Investments

SCOR annonce la création de la société de gestion de portefeuille SCOR Global Investments, troisième entité opérationnelle du Groupe aux côtés de SCOR Global P&C et SCOR Global Life.

Cette nouvelle structure sera en charge de la gestion de l'ensemble du portefeuille d'investissements de toutes les entités juridiques du Groupe. SCOR Global Investments mettra en œuvre la stratégie d'investissement arrêtée par le Comité d'investissement du groupe SCOR présidé par Denis Kessler, Président-Directeur Général de SCOR.

SCOR Global Investments sera réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), dont il prévoit d'obtenir l'agrément début 2009.

François de Varenne, membre du Comité exécutif du Groupe, a été nommé Chief Executive Officer de SCOR Global Investments et quitte sa fonction de Chief Operating Officer de SCOR. Michèle Lacroix est nommée Chief Investment Officer.

Denis Kessler a déclaré : « SCOR Global Investments devient le troisième pilier opérationnel du Groupe aux côtés de SCOR Global P&C et de SCOR Global Life, et jouera un rôle déterminant dans la création de valeur de SCOR en apportant une contribution financière importante et récurrente à ses résultats. SCOR Global Investments poursuivra la politique rigoureuse et prudente menée par le Groupe en termes de gestion d'actifs ».

Fin juin 2008, le volume total d'investissements de SCOR s'élevait à EUR 18,5 milliards, y compris les fonds détenus par des cédantes représentant EUR 7,2 milliards. Dans un environnement financier difficile, SCOR poursuit une politique d'investissement très prudente. Au 30 juin 2008, les placements du Groupe étaient constitués d'obligations (38 %), dont 67 % de titres notés AAA, de liquidités (14 %), de fonds détenus par des cédantes (39 %), d'actions (5 %), de placements alternatifs (2 %), et d'immobilier (2 %).

* *
*

29 octobre 2008

N° 32 – 2008

François de Varenne, 42 ans, a rejoint SCOR en octobre 2005 et est membre du Comité exécutif du Groupe depuis septembre 2007. Après plusieurs années à la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA), il a travaillé dans différentes institutions financières à Londres (Lehman Brothers, Merrill Lynch et Deutsche Bank) et à Paris (Gimar Finance & Cie). Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, et titulaire d'un doctorat en finance, il est également actuaire diplômé de l'Institut de Science Financière et d'Assurances (ISFA). Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et publications dans les domaines de la finance et de l'assurance.

Michèle Lacroix, 44 ans, a rejoint SCOR en septembre 2008. Diplômée de HEC, elle a travaillé plusieurs années à la Caisse Centrale des Banques Populaires à la Direction Centrale des Marchés puis comme gérante de portefeuille chez Legal & General Asset Management avant d'en devenir la Présidente-Directrice Générale.

Enoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences significatives entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2008 sous le numéro D.08-0154 (le "Document de Référence"), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR.